

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**(Erratum : Annule et remplace le précédent avis, ayant le même objet)
conformément à l'arrêté préfectoral signé le 16 décembre 2016
il sera procédé du 1^{er} février 2017 au 2 mars 2017 (30 jours consécutifs) à une enquête
publique préalable à la délivrance du permis de construire pour l'implantation d'une
centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Saint Saturnin les Apt (84) et
Roussillon (84)**

Ce projet est conduit par la société SAINT SATURNIN ROUSSILLON FERME
Des informations peuvent être demandées auprès de
Mme Aude ESCOLIER – Tél : 05-53-77-97-48 mail : photovoltaïque@fonroche.fr

M. Guy BEUGIN, Officier de la Police Nationale (E.R.) est désigné commissaire enquêteur titulaire et M. René DUBUY, D.G.S.T (E.R.) est nommé commissaire enquêteur suppléant.

Du 1^{er} février 2017 au 02 mars 2017 inclus les pièces du dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Roussillon, siège de l'enquête, où le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- le mercredi 1^{er} février 2017, de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête à 09h00),
- le mardi 07 février 2017, de 09h00 à 12h00,
- le lundi 13 février 2017, de 09h00 à 12h00,
- le vendredi 17 février 2017, de 09h00 à 12h00,
- le jeudi 23 février 2017, de 09h00 à 12h00,
- le jeudi 02 mars 2017, de 09h00 à 12h00 (clôture de l'enquête publique à 12h00).

Un exemplaire du dossier d'enquête publique, sera également consultable en mairie de Saint-Saturnin-lès-Apt, durant cette période, aux heures habituelles d'ouverture des services au public. Le dossier est également accessible en ligne sur le site : www.fonroche.fr

En dehors de ces permanences, le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert en mairie de Roussillon ou les adresser par écrit à :

M. le commissaire enquêteur / Enquête publique
Hôtel de Ville – Place de la mairie – 84220 ROUSSILLON

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès : - Services de l'État en Vaucluse - DDT 84 – SEEF - 84905 Avignon cedex 9.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an :

- En mairie de Roussillon, - à la DDT de Vaucluse (SEEF) et sur le site de Préfecture de Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>).

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de Vaucluse statuera sur la demande du permis de construire, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.